

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Wilaya du Brakna

Moughataâ de M' Bagne

Commune de M' Bagne



Arrêté n° 01 / Commune de M' Bagne portant définition des conditions de délégation du service public de l'eau dans certaines localités de la commune

**Le Maire de la Commune de M' Bagne**

- Vu l'ordonnance 87- 289 du 20 octobre instituant les communes ;
- Vu la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu la loi n° 2005.030 du 2 février 2005 portant Code de l'eau ;
- Vu le décret n° 2007.107 du 13 avril 2007 relatif aux conditions et au seuil de délégation du service public de l'eau ;
- Vu le décret n° 2009 – 125/PM instituant une Délégation spéciale pour la Commune de M' Bagne et désignant son président ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de M' Bagne n° 01/CM/2009 session du 28 / 04 / 2009 portant délégation des ouvrages du projet PIR BRAKNA ;
- Vu l'appel d'offres du 12 juillet 2009 relatif à la délégation du service public de l'eau dans 6 localités relevant des communes d'Aleg et de M'Bagne répartis en deux lots dans le cadre du Programme PIR BRAKNA;
- Vu la consultation n° 26 du Conseil National de Régulation en date du 23 août 2009, déclarant les adjudicataires provisoires pour ces deux lots ;

## Arrête

**Article premier** : Le présent arrêté a pour objet d'accorder la délégation du service public de l'eau dans les centres suivants de la commune de M' Bagne :

- Farrella
- Winding
- Dabbano
- Daweiel

**Article 2** : La délégation du service public de l'eau dans les centres ci-dessus est attribuée à la société GEMEAUX - TP.

**Article 3** : Les conditions d'exercice de la délégation consentie en vertu de l'article précédent sont dans le cahier des charges joint en annexe du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel et partout où besoin sera.

M' Bagne, le 28/09/ 2009

Le Maire

**Annexe**: Cahier des charges pour la gestion déléguée du service public de l'eau à GEMEAUX - TP

**Ampliations** :

- PM
- MID
- MHUAT
- MHA
- ARE
- IGE
- Wilaya du Brakna
- Moughataâ de M' Bagne
- Société Gemeaux - TP

